

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Aboubacar, Mme Berthelot, M. Letchimy, Mme Bareigts, Mme Orphé, M. Fruteau,
M. Polutélé, M. Jalton, M. Said et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 26 BIS AA

I. – À l'alinéa 1, substituer au mot :

« dix-huit »

le mot :

« six ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 2, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le délai de dix huit mois peut être raisonnablement réduit tout en offrant un calendrier compatible aux travaux d'extension du code susvisé.